

Décision

Générale

colonial

Décision n° 83 au sujet d'une prime de rendement accordée à M Martel.

n° 83

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 janvier 1948

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro
31 janvier 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 797 en date du 15 juillet 1947 portant attribution d'une prime de rendement au profit des fonctionnaires du cadre métropolitain de l'administration des contributions directes en service détaché à la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est attribué au titre du 2 semestre 1947, à M. Martel, inspecteur rédacteur hors classe des contributions directes, une prime de rendement fixée à la somme de treize mille six cents francs (13.600 fr.). Art. 2. — Le chef du service du personnel des finances et de la comptabilité et le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.